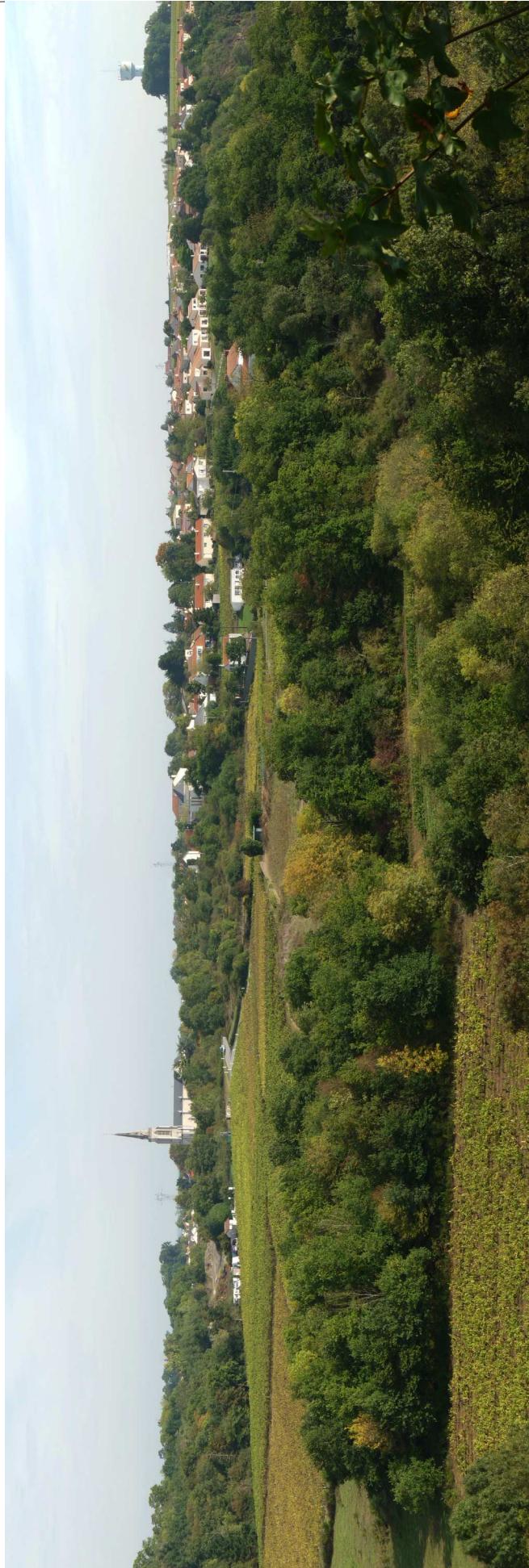


Étude préalable COMMUNE DE LA HAYE FOUASSIÈRE



UN NOUVEAU QUARTIER À L'ENTRÉE SUD DU BOURG

Pré-diagnostic et analyse des potentialités du site

PRÉAMBULE

Cette étude s'inscrit dans le cadre de la mission d'assistance technique du CAUE auprès des collectivités locales.

Elle a pour vocation d'aider le conseil municipal et son maire dans le choix d'aménagements et dans l'exercice cohérent de leur maîtrise d'ouvrage.

La présente étude ne doit pas être considérée comme opérationnelle. Sa vocation est autre : incitation, sensibilisation, éveil...

Elle s'établit en amont de la décision municipale à partir de laquelle le recours à des partenaires libéraux, maîtres d'œuvre, devra être envisagé.

Equipe de travail CAUE 44 :
Jean-Marc Foucault, architecte, chargé d'études
Pauline Jéhanno, paysagiste, chargée d'études

1-LE DIAGNOSTIC DU SITE	9
A- ANALYSE PAYSAGÈRE	10
B- ANALYSE PAYSAGÈRE & URBAINE	14
2-LES ENJEUX DU SITE	23
APPROCHE GLOBALE DES ENJEUX	24
A- LE VALLON DU RUISEAU	26
B- LA PLACE PIRAMIL	28
C- L'ÎLOT DE JARDINS	31
D- LE NOUVEAU QUARTIER SUD	34
3- HYPOTHÈSES D'AMÉNAGEMENT	41
LES SCÉNARIOS POSSIBLES	42
a - Hypothèse 1	42
b - Hypothèse 2	43
c - Hypothèse 3	44
d - Hypothèse 4	45

INTRODUCTION

Dans le cadre de la révision du P.O.S en 2010, le Conseil municipal de La Haye-Fouassière a identifié et validé les futures zones d'extensions urbaines du bourg.

Afin d'anticiper l'application du nouveau P.L.U. (approbation dans le courant de l'été 2012), le Conseil municipal a sollicité l'assistance du CAUE afin de réaliser une étude pré-opérationnelle qui définit les orientations d'aménagement pour un futur quartier en extension Sud du bourg et l'entrée d'agglomération par la rue de la Sèvre.

L'étude de ce site à enjeux avait été amorcée par le CAUE dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui lui avait été confiée en 2010.

En première partie de la présente étude, une approche globale permet de resituer le site dans son environnement, son rapport avec le paysage et les liens existants avec le centre-bourg.

Après avoir rappelé les enjeux du site et du projet, plusieurs schémas d'orientations ont été élaborés et discutés avec les élus. Une hypothèse a été retenue.

La réflexion a abouti à la rédaction d'un cahier des charges destiné à consulter le bureau d'études pluridisciplinaire qui portera le projet d'aménagement du quartier selon un périmètre de site englobant d'autres problématiques.

1 - LE DIAGNOSTIC DU SITE

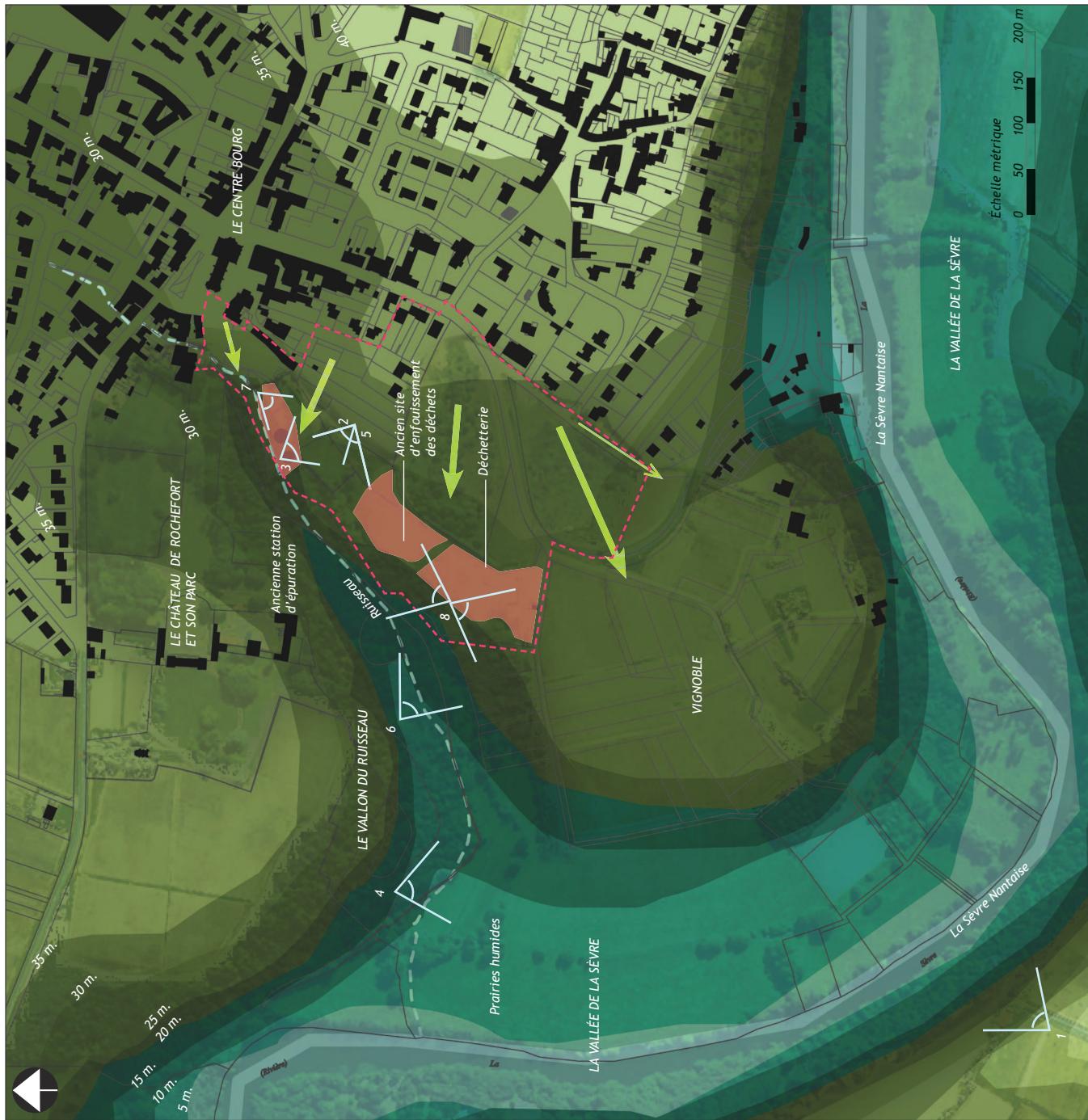


Vue depuis le coteau de Saint-Fiacre-sur-Maine, sur la vallée de la Sèvre Nantaise (premier plan), le vallon du ruisseau (à gauche), le centre-bourg et son clocher (arrière-plan, en face), la Rairie et l'extension du bourg (arrière-plan à droite). Localisation de la photographie page suivante (point de vue (1)).

1-LE DIAGNOSTIC DU SITE

A- ANALYSE PAYSAGÈRE

Le site dans le vallon



À l'Ouest du bourg, un vallon offre un déversoir pour les eaux de pluies provenant des hauteurs de la commune. Ce relief donne naissance à un ruisseau qui s'étend depuis le cœur de la ville jusqu'à la Sèvre Nantaise. Le périmètre du site de projet destiné à accueillir le futur quartier inclut le versant Est du vallon.

Le vallon est peuplé d'une végétation plus ou moins dense, créant une variation des ambiances paysagères.

> Sur le versant Ouest, le long de la propriété privée du château, les arbres du parc viennent renforcer en épaisseur la végétation implantée sur les berges du ruisseau. Cette masse boisée ne permet pas de voir le cours d'eau dont la présence est seulement devinée par le décroissement du relief.

> Sur le versant Est, à l'approche du bourg, la végétation est davantage dégarnie et disparate. Ce versant donne à voir un site en friche, dangereux (dénivelé), défiguré par les activités humaines (déchetterie actuelle), voire délaissé (ancienne station d'épuration et site d'enfouissement des déchets). Cet appauvrissement et disparition progressive de la végétation ainsi que la pollution probable du site, menacent son identité paysagère et la viabilité de l'écosystème lié au ruisseau.

Le relief, les boisements et les espaces en friche, sont autant d'obstacles physiques qui limitent les possibilités d'ouverture du site sur le grand paysage : le vignoble, la vallée de la Sèvre au Sud/Sud-Ouest, et le château.

LÉGENDE :

1 Localisation des points de vue

Perimètre d'étude

Sens de la pente vers le vallon ou la vallée



Vue 2. Vue depuis le versant Est du vallon dont la forte pente descend en direction du ruisseau situé en contre-bas. Sur les deux versants, une végétation plus ou moins dense souligne le tracé du cours d'eau. Sur le versant Ouest (en face), la végétation boisée se confond avec les arbres plantés dans le parc du château (en arrière-plan). Cela crée un obstacle visuel qui dissimule le château pourtant proche. Le clocher de l'église, visible depuis le vallon, rend compte de la proximité du bourg.



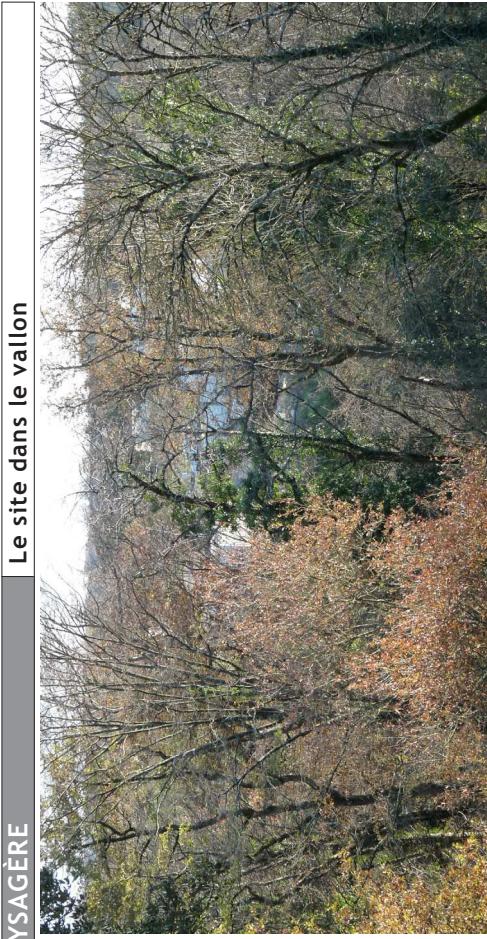
Vue 3. Vue sur le versant Est depuis le fond de vallon. Par le relief, le bâti du bourg prend de la hauteur et s'impose dans le paysage.



Vue 4. En aval du ruisseau, dans la vallée de la Sèvre Nantaise, l'agriculture participe à l'ouverture du paysage. La douceur du relief, les prairies paîtrees et le vignoble composent ce paysage ouvert au Sud-Ouest du site d'étude.

1-LE DIAGNOSTIC DU SITE

A- ANALYSE PAYSAGÈRE



Vue 5. Sur le versant Est, dans le prolongement d'une prairie enherbée, une petite séquence du ruisseau a préservé son épais boisement.



Vue 6. Du côté du parc du château, le boisement est épais, dense et continu. En hiver, seules quelques percées à travers les arbres permettent de deviner le bourg de l'autre côté du vallon.



Vue 7. Sur le versant Est, à l'approche du bourg : le site de l'ancienne station d'épuration aujourd'hui remblayé. Il donne à voir une sequence délaissée du vallon (friche) où la végétation est davantage disparate et appauvrie.



Vue 8. Le versant Est, en limite de l'ancien site d'enfouissement des déchets : une partie délaissée du vallon où la végétation est pauvre et discontinue.



1-LE DIAGNOSTIC DU SITE

B- ANALYSE PAYSAGÈRE & URBAINE

Les composantes du site



Le site d'étude s'allonge du Nord-Est au Sud-Ouest. Il englobe trois entités urbaines situées entre le versant Est du vallon et la limite Ouest du centre-bourg :

1. La place Pirmil, un espace enclavé ;
2. L'îlot des jardins (potagers), intégré au tissu urbain ;
3. Le site en entrée de bourg, un vaste terrain en friche séparé en deux parties par la R.D.74.

LÉGENDE :

— —	Périmètre d'étude
	Boisement du vallon
	Friche boisée
	Vignes
	Jardins potagers
	Place dévalorisée
	Espace dénaturé ou mal qualifié
	Bâtilement désaffecté ou vieillissant
	Hangar agricole
• •	Cheminement ouvert au public traversant principalement des propriétés privées

1-LE DIAGNOSTIC DU SITE

B- ANALYSE PAYSAGÈRE & URBAINE

Les composantes du site



1-LE DIAGNOSTIC DU SITE

B- ANALYSE PAYSAGÈRE & URBAINE

Les composantes du site



La Place Pirmil : un espace enclavé

La place Pirmil est située à l'Ouest de l'église. Elle est accessible depuis le centre-ville par un seul accès peu matérialisé (pas d'effet de seuil).

Elle est utilisée pour le stationnement et, occasionnellement, pour accueillir le marché local. Il n'existe aucun commerce ouvert sur la place ; ceux-ci se trouvent aux abords de l'église. Quelques plantations d'arbres y ont été réalisées, mais elle reste très minérale avec l'usage de matériaux peu qualifiants (grande surface en enrobé noir).

Ses limites naturelles ou urbaines sont mal définies ou peu qualitatives : murs aveugles des habitations à l'Est, végétation du vallon et du parc à l'Ouest, vieux portail métallique au Sud-Ouest, bâtiments d'une entreprise au Nord. Ces limites ne permettent pas d'ouvrir la place sur son environnement.

La nature de ses limites, sa position en marge de la vie du centre-ville et son seul accès participent à son enclavement. Sa déclivité vers le vallon accentue l'effet d'espace encaissé et isolé : le centre-bourg la surplombe et le ruisseau est en contre-bas.

Sa particularité vient de sa position unique et charnière entre le parvis de l'église (accès au centre-ville), le parc du château (accès direct), et le vallon (accès direct). Les perspectives visuelles vers ces espaces environnants se devinent mais ne sont pas mises en valeur.



Une position unique et charnière entre le parvis de l'église, le parc du château et le vallon.

Vue 2 : L'environnement urbain ou naturel de la place a dessiné ses limites : la végétation du vallon (à gauche), les murs aveugles (à droite), les murs aveugles (à droite), les murs aveugles (à droite).

1-LE DIAGNOSTIC DU SITE

B- ANALYSE PAYSAGÈRE & URBAINE

Les composantes du site



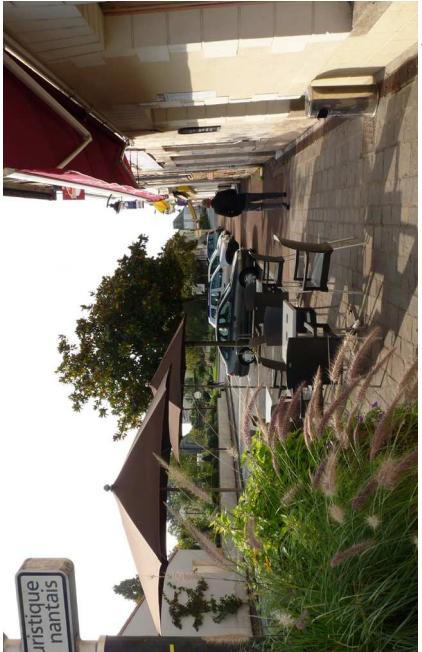
Vue 3'. Depuis la place, deux perspectives visuelles s'ouvrent : l'une sur le parvis de l'église et l'autre sur le parc du château.



Vue 3'. Il y a une covisibilité entre l'église et le château.



Vue 4. Au Sud-Ouest dans le prolongement de la place et au-delà d'un portail métallique, une percée visuelle laisse deviner le vallon. Il n'existe aucun aménagement de transition entre les espaces naturels du vallon et la nature urbaine de la place.



Vue 5. La place Pirmil est accessible par une seule entrée depuis l'église. Il n'y pas d'effet de seuil entre le parvis et la place.



Vues 6 et 6' : La vie urbaine et les habitations tournent le dos à la place : les commerces se trouvent sur les abords de l'église (6) et les fenêtres des habitations sont placées du côté de la rue (6').

1-LE DIAGNOSTIC DU SITE

B- ANALYSE PAYSAGÈRE & URBAINE

Les composantes du site

L'ilot des jardins : une entité entre le vallon et la ville

À l'Ouest du centre-bourg un îlot de jardins potagers s'est formé dans la continuité du tissu urbain. Son découpage parcellaire en lanière rappelle celui du centre ancien.

N'étant quasiment pas clôturé, cet espace représente une ouverture dans la ville en contraste avec la densité d'habitations qui l'entoure. Cet îlot jardiné est un belvédère qui surplombe le centre-bourg et le vallon (à l'Ouest). Une prairie énherbée forme une transition végétale entre les jardins et les abords boisés du ruisseau.

L'îlot des jardins au cœur du bourg.



Les jardins surplombent le centre-bourg.

L'îlot des jardins au cœur du bourg.

Les jardins : une entité urbaine à part entière.

Cette parcelle viticole participe à la composition des jardins. Le hangar en tôle rouge est un point de repère sur cet îlot jardiné. Au fond : le boisement du vallon.

Une prairie fait la transition entre les jardins et les abords boisés du ruisseau.

L'impasse du Grand-Champ est un chemin de terre qui longe le Nord-Ouest de l'îlot jardiné.

Une venelle se fraye un passage entre deux parcelles, reliant la rue de la Sèvre aux jardins.



Les jardins : une entité urbaine à part entière.

Les jardins surplombent le vallon.

Les jardins participent à la composition des jardins. Le hangar en tôle rouge est un point de repère sur cet îlot jardiné. Au fond : le boisement du vallon.

Une prairie fait la transition entre les jardins et les abords boisés du ruisseau.

Une venelle se fraye un passage entre deux parcelles, reliant la rue de la Sèvre aux jardins.

L'impasse du Grand-Champ est un chemin de terre qui longe le Nord-Ouest de l'îlot jardiné.

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Loire-Atlantique

La Haye Fouassière : un nouveau quartier au Sud du bourg

Étude préalable

18

1-LE DIAGNOSTIC DU SITE

B- ANALYSE PAYSAGÈRE & URBAINE

Les composantes du site

Le site en entrée de bourg

Un vaste terrain en friche occupe l'entrée Sud du bourg et représente la future zone à urbaniser. Le site étudié comprend aussi l'actuelle déchetterie et l'ancien site d'enfouissement des déchets.

Le terrain s'incline d'Est en Ouest en pente douce, entre le bourg (35 m. d'altitude) et le vallon (10 mètres plus bas).

La RD74 (route de Saint-Fiacre), qui mène à cette entrée du bourg, traverse le site et le sépare en deux parties. Elle se prolonge en direction du centre-ville par la rue de la Sèvre. Cette route est dangereuse par son trafic important non ralenti, sa configuration en courbe et en pente gênant la visibilité des usagers (automobilistes, piétons et cyclistes). Le fréquent passage des promeneurs le long de la RD74 a dessiné un sentier qui mène au vignoble et au port.

Au Nord, l'allée du Petit Cheval souligne la limite urbaine entre les terrains en friche et les habitations du centre-bourg.

À l'Est, le long de la rue de Bel-Air, l'extension urbaine au Sud du bourg a englobé le hameau de la Rairie.

À l'Ouest, en contre-bas : le vallon du ruisseau en partie détérioré.

Au Sud, le paysage agricole du vignoble, à l'image de l'identité communale, participe à la qualité de l'entrée de bourg.

L'étendue de la friche, la dévalorisation des sites naturels, l'habitat diffus en limite d'urbanisation et l'absence d'aménagement nuisent à la qualité et la lisibilité de l'entrée Sud du bourg.



1. Le site : un vaste terrain en friche aux limites floues que seules la RD74 (à gauche sur la photo) et la rue de Bel-Air (à droite) viennent structurer. Depuis le haut du site (le long de la rue de Bel Air), la friche forme un obstacle qui dissimule la vue sur le fond de vallon et annule l'effet de pente du relief.

1-LE DIAGNOSTIC DU SITE

B- ANALYSE PAYSAGÈRE & URBAINE

Les composantes du site

LE SITE PAR LA RD74



RD74 - Séquence 1 : Au croisement de deux chemins d'accès (à gauche vers la Sèvre Nantaise et à droite vers la Rairie), la route est ascendante.



RD74 - Séquence 2 : Traversée dans le vignoble en direction du bourg. La route poursuit son ascension.



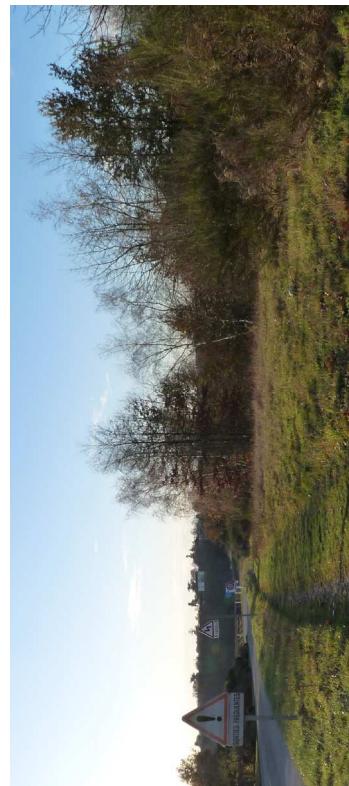
RD74 - Séquence 3 : Virage et approche du bourg. La route poursuit encore son ascension.



RD74 - Séquence 4 : Traversée du site en friche. L'entrée du bourg n'est pas encore visible. La route se redresse en pente légère.



RD74 - Séquence 4 bis (vue en direction Sud-Ouest vers Saint-Fiacre) : Traversée du site en friche. Point de vue sur le coteau habité de Saint-Fiacre.



RD74 - Séquence 4 bis (vue en direction de Saint-Fiacre) : un sentier l'Ouest de la route.



RD74 - Entrée du centre-bourg. L'étendue de la friche, l'habitat diffus en limite d'urbanisation et l'absence d'aménagement nuisent à la qualité et la lisibilité de cette entrée. Le clocher de l'église annonce l'approche du centre-bourg.

1-LE DIAGNOSTIC DU SITE

B- ANALYSE PAYSAGÈRE & URBAINE

Les composantes du site

LES CHEMINS D'ACCÈS AU SITE



L'allée du Petit Cheval en direction du vallon.



L'allée du Petit Cheval le long de laquelle s'est implantée une maison dont la façade, peu qualitative, ne participe pas à la qualité de l'entrée de bourg.



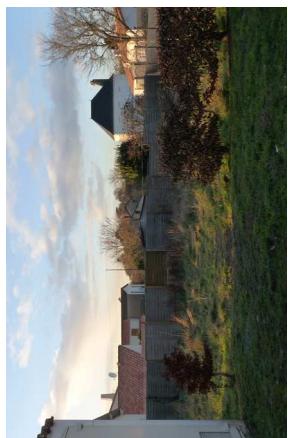
L'allée du Petit Cheval matérialise la limite d'urbanisation au Nord du site en friche. Elle débouche sur le RD74, à l'entrée du bourg.



La rue de Bel-Air se prolonge en chemin. Ce chemin en pente abrupte débouche sur la RD74 : un double danger pour les usagers qui y circulent. Il est emprunté par les riverains (à pieds ou en véhicule), les écoliers venant prendre leur car sur la place de la Rairie, ou les promeneurs souhaitant se rendre sur les quais de la Sèvre Nantaise. Il offre un point de vue sur le vignoble.



LE SITE ET LA PLACE DE LA RARRIE



Percées sur les arbres du parc du château, depuis la Rairie.



La Place de la Rairie.

Mal valorisée, elle n'a bénéficié que de simples aménagements fonctionnels : quelques plantations, des jeux, des stationnements et la rue en enrobé. Néanmoins, elle n'est pas enclavée grâce à sa position stratégique :

- elle s'ouvre sur le vallon grâce à sa position en surpiedmont et à quelques percées visuelles à travers les jardins,
- elle est à la fois proche des services du centre-bourg, des équipements publics (école), et de la Sèvre Nantaise,
- les cars scolaires s'y arrêtent,
- elle est directement reliée au site d'étude par la rue de Bel-Air et la route de la Rairie.

1-LE DIAGNOSTIC DU SITE

B- ANALYSE PAYSAGÈRE & URBAINE

Les composantes du site

LES BÂTIMENTS DÉSAFFECTÉS OU VIEILLISSANTS

L'ancien bâtiment de l'Amicale Laique



L'ancien bâtiment de l'Amicale Laique impose ses grandes façades peu qualifiantes sur la rue de Bel-Air.

D'autres bâtiments désaffectés ou peu qualifiants



Hangar désaffecté, rue de la Sèvre. Devant le bâtiment (côté rue), le terrain est utilisé pour du stationnement.



Devant ce bâtiment, le terrain est utilisé pour du stationnement.



Le bâtiment surplombe le vallon



À l'arrière, l'extension en tôles rouillées dévalorise davantage le bâtiment



Hangar désaffecté à la Rairie. Le terrain qu'il occupe, à l'arrière de l'école, est un lieu de passage non formalisé.

2-LES ENJEUX DU SITE

2-LES ENJEUX DU SITE

APPROCHE GLOBALE DES ENJEUX

Quartier Sud et autres sites liés



2-LES ENJEUX DU SITE

APPROCHE GLOBALE DES ENJEUX

Quartier Sud

L'analyse du site a révélé quatre grands enjeux liés à l'aménagement du quartier Sud :

LE VALLON DU RUISEAU : favoriser la reconquête de l'espace naturel.

LA PLACE PIRMIL : désenclaver la place pour mieux l'intégrer dans son environnement naturel et urbain.

L'ÎLOT DES JARDINS : préserver les jardins au cœur de l'habitat.

L'ENTRÉE SUD DU CENTRE-BOURG ET LE NOUVEAU QUARTIER : tissage urbain et ouverture sur le paysage.

Légende

Paysage et environnement

- Boisement existant du vallon.
- Reconquête du vallon en espace public.
- Espaces dénaturés à dépolluer et révaloriser.
- Ruisseau (tracé supposé).
- Ruisseau à valoriser sur la place Pirmil.

Urbanisation du site

- Jardins à préserver en cœur d'îlot.
- Futures habitations à composer avec les jardins de l'îlot.
- Nouveau quartier : entrée de bourg et forme urbaine à qualifier.
- Espaces « seuils » à qualifier.
- Espaces potentiels (vignes).
- Bâtiments à valoriser (activités, etc.).
- Valoriser l'entrée de la place Pirmil.
- Espaces à valoriser : place, parcelle privée, etc.
- Interfaces à qualifier entre les différents espaces.

Liens à tisser

- Renforcer le maillage piéton existant.
- Lien et mise en valeur des quais de la Sèvre Nantaise.
- Renforcer le maillage des liaisons urbaines entre le quartier et le centre-bourg.
- Requalifier et sécuriser la route départementale, valoriser l'entrée de bourg et la traversée du quartier.

Favoriser la reconquête de l'espace naturel

- Restaurer les abords du ruisseau : végétalisation, renforcement des berges, etc.

- Créer un espace de recul entre le futur quartier et le fond de vallon boisé. Cette transition permettra de reconquérir l'espace naturel du vallon, la réhabilitation des espaces dénaturés et l'aménagement d'un parc péri-urbain.

- Adapter les aménagements aux futurs usages sans donner une dimension trop urbaine au site : limiter l'implantation du mobilier urbain, privilégier l'utilisation de matériaux naturels et l'implantation d'espèces végétales adaptées aux particularités naturelles du site.

- Développer les cheminements doux à travers le vallon en reliant le site au centre-bourg et aux quartiers proches. Assurer la continuité avec le sentier existant du côté du château (en accord avec le propriétaire).

- Offrir des possibilités d'ouvertures ou de percées visuelles sur le château.

- Définir la nature de la couture à créer entre la coulée verte du vallon (dans sa nouvelle emprise) et le futur quartier. Équilibrer le rapport entre l'espace naturel et l'espace urbain pour éviter les contrastes trop forts dans le paysage.

- Amener la végétation du vallon au plus près de la place Pirmil pour faire « entrer » cet écrin de nature dans la ville et inviter les habitants à s'y promener.



2-LES ENJEUX DU SITE

A- LE VALLON DU RUISEAU

Images de références



Nouvelle emprise du milieu naturel dans le vallon, prendre du recul



Créer un espace de recul entre le futur quartier et le fond de vallon boisé.

Adapter les aménagements aux futurs usages



Développer les cheminements doux à travers le vallon.



Éviter de donner une dimension trop urbaine aux aménagements au profit d'une apparence plus naturelle.



Choix de matériaux et de végétaux adaptés au site.



Préserver les percées et ouvertures visuelles. Aménager la pente : végétalisation, petits éléments construits (murets, gradins, etc.).



Définir la nature de l'interface entre la coulée verte du vallon et le futur quartier

Désenclaver la place pour mieux l'intégrer dans son environnement naturel et urbain

Réintégrer la place au cœur de la structure urbaine du bourg.

- Qualifier la limite de la place sur le parvis de l'église à travers la création d'un espace-seuil.
- Retraiter les façades de murs aveugles en limite Est : soit percer des ouvertures côté place (vitrine, fenêtres, etc.), soit proposer de s'adosser à ces murs pour implanter de nouvelles constructions avec leur affectation à définir (cafés, restaurant, terrasses, habitations).

Renouer les liens qui existaient entre le château et la place.

- Valoriser l'accès au parc du château sans pour autant l'ouvrir au public (effet de seuil, de recul devant le portail d'entrée).
- Suggérer la présence du parc à travers les aménagements de la place.

Traiter la limite et les liens entre la place et le vallon (Sud et Sud-Ouest)

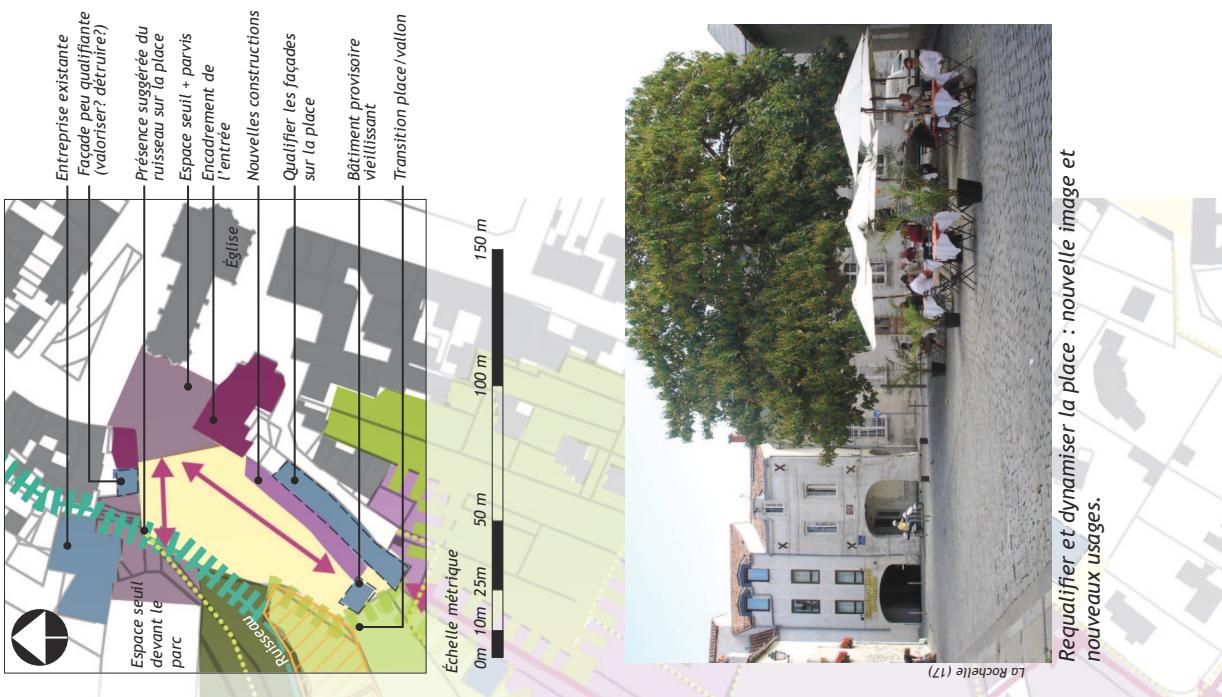
- Prévoir la suppression du bâtiment provisoire, aux façades vieillissantes, implanté au Sud de la place : son absence dégagerait la vue et ouvrirait l'espace.
- Qualifier la limite entre la place (entité urbaine) et le vallon (espace naturel) et définir les accès.
- Ouvrir la place sur le vallon (percées visuelles ou large ouverture) ;
- Suggérer et valoriser le tracé du ruisseau sur la place (sur les abords, sur la place).

Requalifier et dynamiser la place : nouvelle image et nouveaux usages

- Inscrire la place dans le relief (déclivité/horizontalité, murets de soutènement, rampes et emmarchements).
- Équilibrer le rapport végétal/ minéral dans l'aménagement.
- Proposer de nouveaux usages (marché, brocante, manifestation festive, lieu de rencontres, jeux de boules, etc.).
- Adapter les aménagements aux usages (mobilier urbain, halle marchande, kiosque, cheminement, stationnements, etc.).
- Restreindre l'emprise des stationnements (véhicules légers et poids-lourd) afin de dégager davantage d'espace destiné aux piétons.
- Connaitre la pérennité de l'entreprise existante et veiller à la qualité de sa vitrine sur la place.

Phasage du projet d'aménagement pour gérer et anticiper sur son évolution

- > Destructions/ rénovations/ constructions.
- > Réaménagement de la place.
- > Projet économique et social (attirer les habitants par les commerces, services et autres points d'intérêts).



2-LES ENJEUX DU SITE

B- LA PLACE PIRMIL

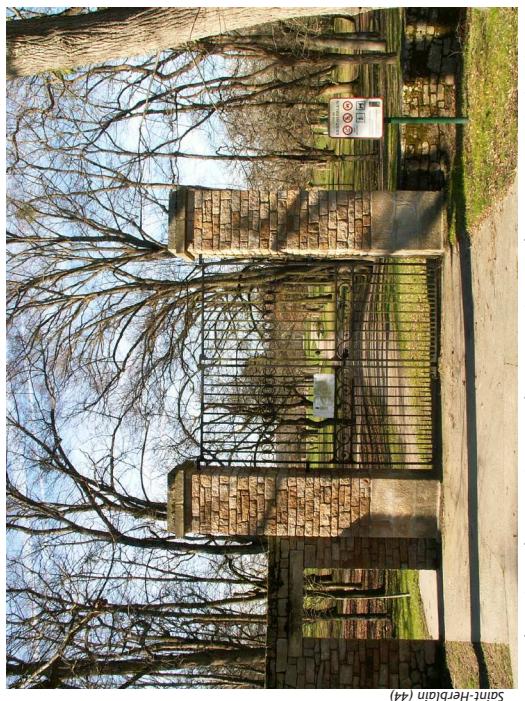
Images de références



Verrou (44)
Qualifier la limite de la place sur le parvis de l'église à travers la création d'un espace-seuil. Réintègrer la place en cœur du bourg.



Malville (44)
Qualifier la limite de la place sur le parvis de l'église à travers la création d'un espace-seuil. Réintègrer la place en cœur du bourg.



Saint-Herblain (44)
Suggérer la présence du parc à travers les aménagements de la place.



Saint-Herblain (44)
Suggérer la présence du parc à travers les aménagements de la place.

2-LES ENJEUX DU SITE

B- LA PLACE PIRMIL

Images de références



Inscrire la place dans le relief.



Valoriser le tracé du ruisseau sur la place ou suggérer sa présence.



Qualifier la transition entre la place (entité urbaine) et le vallon. Celle-ci peut être matérialisée par exemple par une passerelle, une placette, ou une halle ouverte.



2-LES ENJEUX DU SITE

C- L'ÎLOT DES JARDINS

Les jardins au cœur de l'habitat

L'îlot des jardins : préserver les jardins au cœur de l'habitat

- Préserver les jardins en cœur d'îlot afin de garantir un espace de respiration en centre-bourg, un recul par rapport au bâti et une ouverture sur l'église.

- Densifier l'habitat autour des jardins.

- Qualifier l'interface entre l'îlot des jardins et les parcelles à urbaniser. Cela soulève la question de la place et la position de l'espace-jardin à l'intérieur de la parcelle à bâtir.

- Renforcer les liaisons urbaines avec la place de l'église et la place Pirmil (au Nord), la rue de la Sèvre (à l'Est) et la traversée reliant le futur quartier (vers le Sud).

- Conforter les liaisons douces existantes et en créer de nouvelles en respectant la même typologie de voirie (venelles, sentiers, chemins).

- Définir la nature de la limite entre le vallon et les futures habitations de l'îlot des jardins.

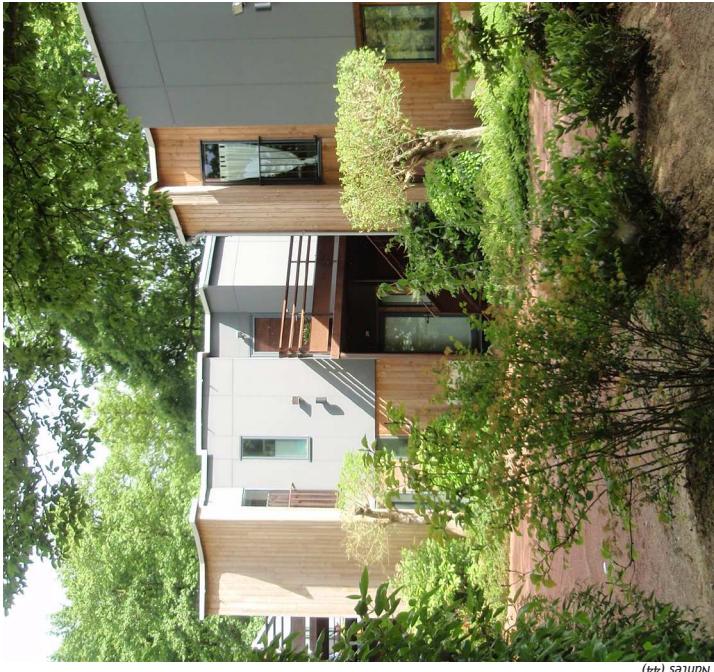


Jardins en cœur d'îlot.

2-LES ENJEUX DU SITE

C- L'ÎLOT DE JARDINS

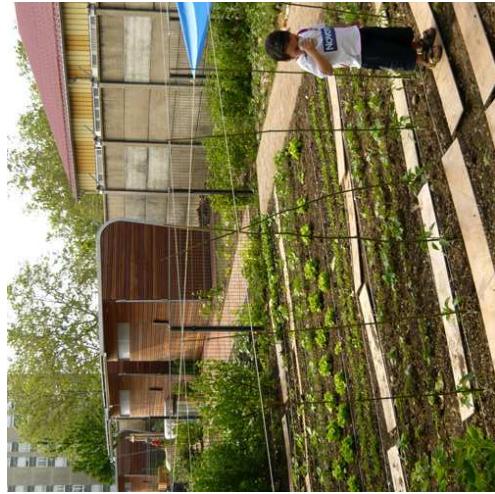
Images de références



Nantes (44)



Fribourg (Suisse)



Densifier l'habitat pour dégager des jardins en cœur d'îlot.

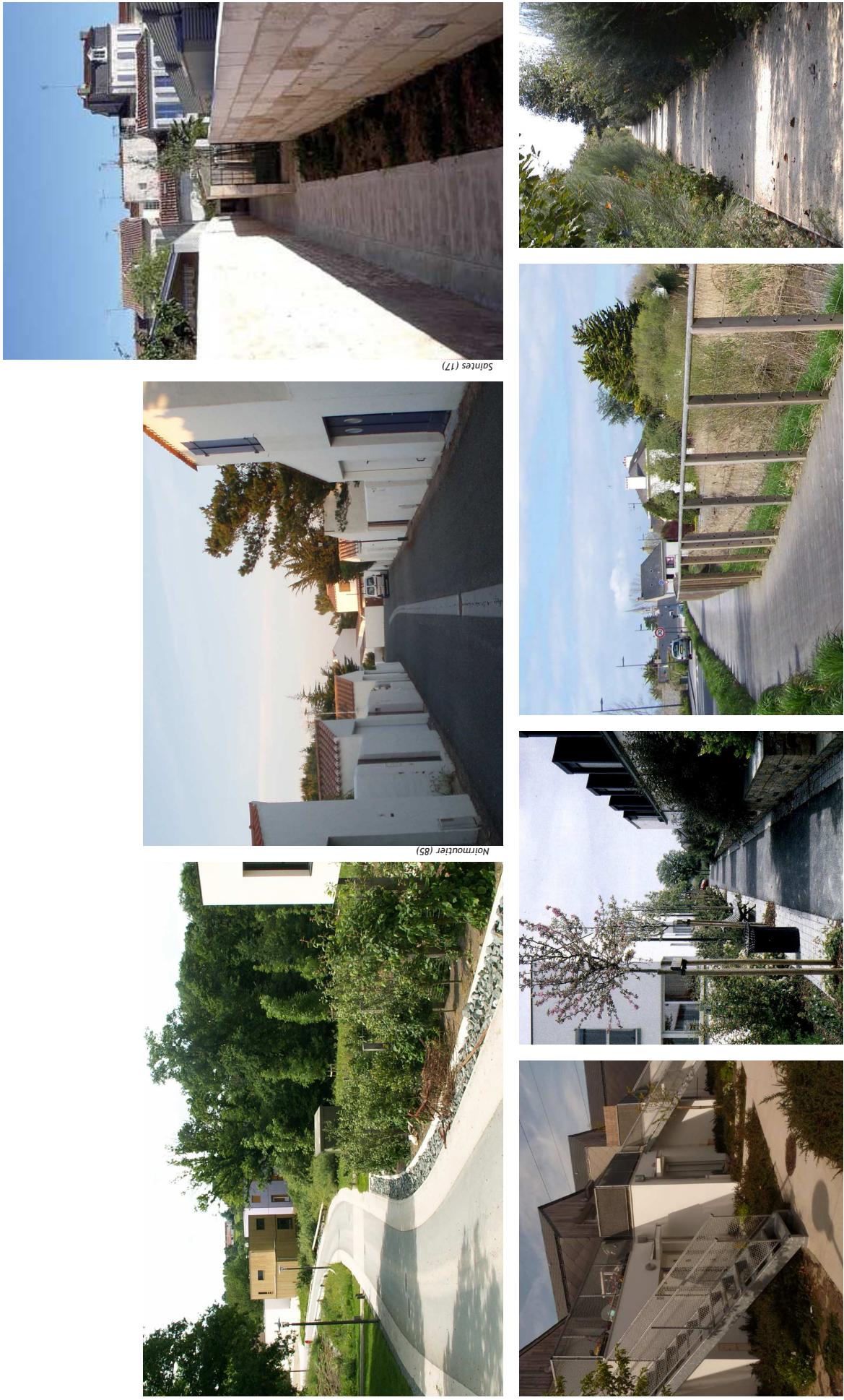


Qualifier la limite entre le jardin privatif et le cœur d'îlot (jardins).

2-LES ENJEUX DU SITE

C- L'ÎLOT DE JARDINS

Images de références



Le nouveau quartier au Sud du bourg : tissage urbain et ouverture sur le paysage.

A-Valoriser l'entrée Sud du bourg à travers le nouveau quartier.

- Définir l'image du territoire à valoriser en entrée de bourg : identité urbaine, agricole ou naturelle (paysage lié à la vallée de la Sèvre).

- Aménager et sécuriser les intersections de rues avec la RD74. Qualifier ces espaces par un effet de « porte d'entrée » de bourg (= espace seuil) : par un plateau de ralentissement pour la sécurité des usagers, ou par une place publique autour de laquelle peuvent s'organiser des cheminements, des commerces et services (en rez-de-chaussée).

- Améliorer la qualité et la lisibilité des espaces publics liés à la RD74 : aménager le tronçon de la route qui traverse le futur quartier d'habitations, conforter et sécuriser les cheminements doux existants.

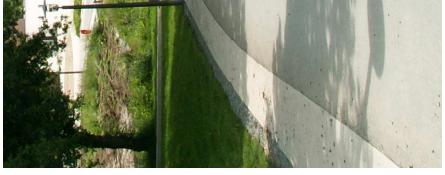
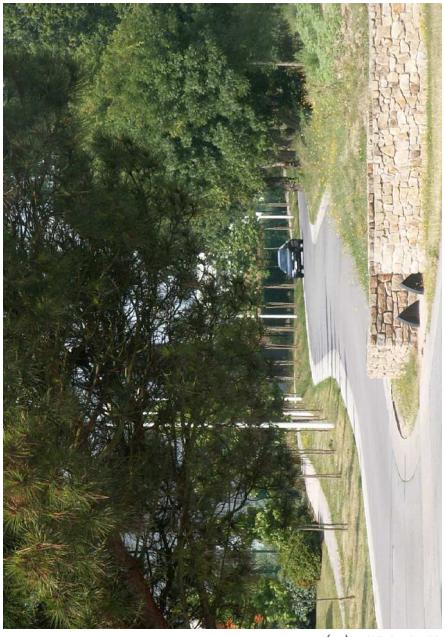
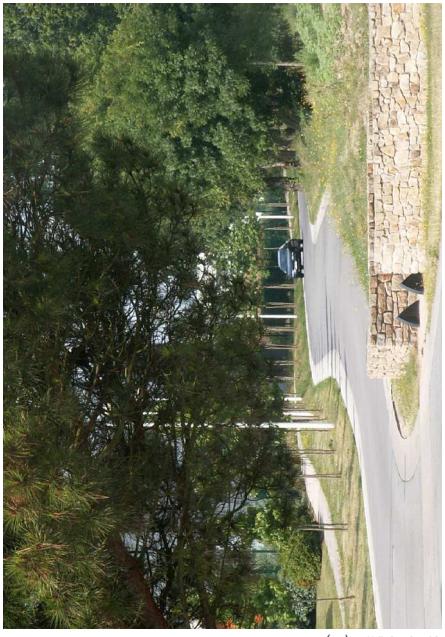
- Qualifier la façade urbaine (fonds de parcelles ou fronts bâtis) visible depuis la RD74.



2-LES ENJEUX DU SITE

D- LE NOUVEAU QUARTIER SUD

Images de références



En entrée de bourg, la qualité du front bâti des nouvelles habitations participe à la qualité de l'espace public aux abords de la route.

De même, des plantations variées (espèces, hauteurs, épaisseurs, etc.) aux abords de la route participent à la qualité de l'entrée de bourg, à la sécurité des circulations douces, à estomper l'impact que peut avoir le front bâti (en termes de hauteur, volume, etc.).

Un traitement particulier du revêtement de sol sur la route et sur ses accotements (stabilisé, pavage, etc.), ainsi que les plantations aux abords, représentent des aménagements d'une part qualitatifs pour l'espace public et d'autre part incitatifs à réduire la vitesse des automobilistes.

2-LES ENJEUX DU SITE

D- LE NOUVEAU QUARTIER SUD

Tissage urbain et ouverture sur le paysage

B- Définir la forme et l'évolution du futur quartier

> Organiser les circulations et accès

- La RD74 divise inévitablement le quartier en deux parties, constituant une rupture infranchissable et dangereuse. Cela implique de créer de nouveaux liens et de renforcer ceux qui existent déjà : liens Nord/Sud et Est/Ouest. Ces liaisons se recoupent sur les places, les placettes et les espaces seuils.
- Privilégier les circulations douces à travers le futur quartier et en lien avec le vallon, le centre-bourg et les abords de la Sèvre Nantaise.
- Limiter la création de nouvelles voies : mutualiser les accès aux habitations, les garages et les espaces de stationnement.

> Définir la nature des espaces et de la forme urbaine

- Faire le bilan des logements, du renouvellement de la population, et de la demande en logement sur la commune.
- Qualifier les formes et les implantations bâties sur la parcelle (reculs, gabarits, volumétrie, mitoyenneté, diversité des typologies, orientation).
- Bâtir en s'inscrivant dans le relief.
- Limiter l'imperméabilisation des sols.
- Valoriser le potentiel foncier dans le tissu urbain existant notamment par la destruction des hangars désaffectés (offrir une nouvelle parcelle à bâtir) et le réaménagement de la place de la Rairie (la revaloriser, redéfinir sa nature et ses usages).
- Définir la nature de la limite entre la coulée verte du vallon et l'urbanisation du futur quartier.
- Anticiper sur les besoins des habitants en termes d'équipements, d'espaces publics, de services et commerces de proximité.
- Créer une unité dans la conception des espaces publics au sein du quartier.
- Intégrer la notion de phasage pour anticiper sur l'évolution du quartier.



2-LES ENJEUX DU SITE

D- LE NOUVEAU QUARTIER SUD

Images de références

Une diversité de logements pour accueillir une diversité de ménages



L'habitat groupé (maison R+1+combles) : une typologie d'habitat mitoyen moins consommateur d'espace que la maison individuelle isolée



Le logement intermédiaire : habitat individuel groupé et semi-collectif

Vers une diversité urbaine :

La mitoyenneté :
L'implantation de maisons mitoyennes a toujours existé dans les centres bourgs. Le front bâti délimite l'espace public et la rue. Des ambiances variées sont créées suivant que ce linéaire construit soit plus ou moins continu et aligné.

Les maisons groupées sont une réponse particulièrement adaptée dans le cadre d'un éco-quartier, afin de garantir une compacté du bâti. Elle permet de limiter les déperditions d'énergie de chaque logement.

La diversité :

Le plan d'ensemble doit offrir une diversité dans le parcellaire en termes d'orientations, de tailles, et de règles d'implantations. La diversité des parcelles proposées permettra l'implantation de différentes typologies de maisons.

Intimité et vues :
Dans les quartiers où la compacté et la diversité sociale sont des priorités, il est important de proposer des logements où chacun se sent chez lui : intimité, vues, perception de l'espace public, du voisinage. Créer des espaces extérieurs variés, ouverts ou plus refermés par la mise en place de masques (végétal ou bâti) afin que chaque parcelle puisse avoir son intimité.

Forme du bâti :

La compacté du volume bâti et sa mitoyenneté avec d'autres espaces chauffés permettent de limiter les pertes de chaleur des murs extérieurs. La simplicité des formes est également source d'économie énergétique. Une volumétrie épurée et l'utilisation de matériaux de qualité renforcent la qualité architecturale.



2-LES ENJEUX DU SITE

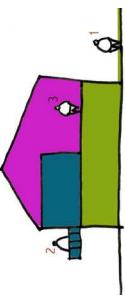
D- LE NOUVEAU QUARTIER SUD

Images de références



Logement collectif (R+ 1 ou 2 étages + Attique).

Commerce ou services de proximité, au rez-de-chaussée d'un collectif.



2-LES ENJEUX DU SITE

D- LE NOUVEAU QUARTIER SUD

Images de références

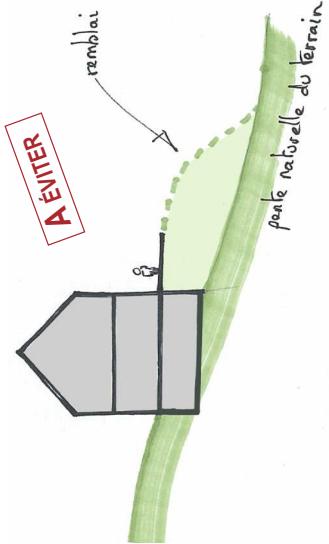
Inscrire le quartier dans le relief et l'ouvrir sur son environnement



Inscrire l'habitat dans la pente du vallon.



Inscrire l'habitat dans la pente du vallon.



Définir la transition (l'interface) entre le quartier d'habitations et la coulée verte du vallon.



Définir la transition (l'interface) entre le quartier d'habitations et la coulée verte du vallon.

2-LES ENJEUX DU SITE

D- LE NOUVEAU QUARTIER SUD

Images de références

Qualifier et organiser les espaces publics



Offrir des espaces publics et des circulations douces à travers le quartier.



Voies mixtes de 4m de large suffisent pour la desserte occasionnelle (passage des pompiers).



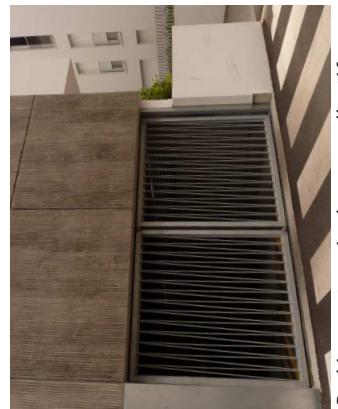
Externaliser les stationnements (sur une placette) permet de limiter l'accès des voitures au sein du quartier et de dimensionner les voies en conséquence.



Stationnement privé mutualisé : les habitants se partagent un seul garage compartimenté.



La placette piétonne : marquer un seuil (entrée de bourg, etc.), ouvrir un espace de respiration dans le tissu urbain.



Parking souterrain dans un collectif permettant un gain de place.

3-HYPOTHÈSES D'AMÉNAGEMENT

